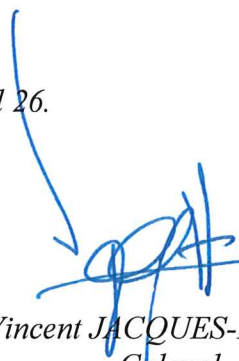


<u>Commandement Militaire Province de Liège</u>			<u>PUBLIQUE</u>	
	✓ Col JACQUES-HOUSSA Vincent Vincent.Jacques-Houssa@mil.be	X	 26-00120167	
	✍ 1CplChef ZANCONATO Damien PROVLIEGE-BR3-DDM@mil.be		 10 10 août 2026	 0064
Annexe(s) 1 + 1 Dossier				
A Monsieur Hervé JAMAR Gouverneur de la Province de LIEGE Palais Provincial Place Notger, 2 4000 - LIEGE				
Notification d'exercice - DDM : 26/3566				
<u>Ref</u> Bn ChCh/JP Nr 26-00107340 du 17 Jul 26.				

Synthèse : Demande de droit de manoeuvre.

1. Vous trouverez en Ann les renseignements relatifs à une manœuvre qui se déroulera sur le territoire de la Province de LIEGE.
2. Les données principales concernant l'exercice militaire sont les suivantes :
 - a. Unité : Bataillon Chasseurs à Cheval
 - b. Commune(s) concernée(s) : voir Annexe Z
 - c. Période de manoeuvre : du 28 septembre 2026 au 2 octobre 2026.
 - d. Participation :
 - (1) Personnel militaire : 80
 - (2) Véhicules militaires : 25
 - (3) Remarque(s) particulière(s) du Comd Prov : Néant
3. Il vous est demandé de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles remarques et/ou suggestions pour la demande en objet.
4. Liste des annexes

Annexe A: Note Bn ChCh/JP Nr 26-00107340 du 17 Jul 26.


 Vincent JACQUES-HOUSSA
 Colonel
 Breveté d'état-Major
 Commandant Militaire de la Province de Liège

26/3566

ORGANISATION

Bataillon de Chasseurs à Cheval – Bataillon de Chasseurs à Cheval		26-00107340 2026-07-17 Ligne d'archive : 64 Annexe(s)
	✓ LtCol VERHEUST Jean-François Jean-Francois.Verheust@mil.be	Recoverable Signature X JFV Signed by: Jean-François Verheust (Authentication)
	Capt RUELLE Simon Simon.Ruelle@mil.be	
[Voir l' Annexe Z]		
Demande de droit de manœuvre à Namur et Liège		
[Voir la Liste des Références]		

Synthèse : Demande de droit de manœuvre FTX BLUE SPIRIT 26/2 en terrain civil du 280700SEP26 au 022000OCT26.

Annexe A : DEMANDE DROIT DE MANOEUVRE (1)

Synthese : Exercice en terrain civil du 280700SEP26 au 022000OCT26

1. PROV PRINCIPALE : NAMUR

2. PARTICIPANTS :

- a. Unité: Bn Chasseurs à Cheval (Bn ChCh/JP) Nombre de participants: 80
- b. Veh à roues: Nombre: 25 Type: ALL
- DINGO, Unimog, Falcon, ARVAL, FORD RANGER, KIA Sportage.
- c. Veh chenillés: Nombre : NEANT Type: NEANT
- d. Navires : NEANT Type : NEANT
- e. Aéronef : non Type (Heli, UAS, Combat Avn,): Néant
- f. Ref Movement Staff Table (MST)/Movement and Transportaton Request (MTR) : /

3. PARTICIPATION UNITÉ ÉTRANGÈRE OUI / NON (2)

- a. Nationalité / Nombre de participants: /
- b. Unité: /
- c. Nombre de véhicules: /

4. ZONE D'ACTIVITÉ MILITAIRE: VOIR PAGE 02 DE CE DOC

5. DESCRIPTON DE L'ACTIVITÉ MILITAIRE:

- a. Type d'activité: Exercice Niveau Esc – Main Essential Tasks RECCE en terrain civil.
- b. Description (schéma): Annexe B

6. EST-CE QU'ON QUITTE LES SENTIERS ? OUI/NON

7. EN POSSESSION D'ARMES : OUI

8. EMPLOI DE MUN À BLANC : OUI

9. VOLS À BASSE ALTITUDE PENDANT EX : NON

ORGANISATION

10. UTILISATION UAS PENDANT L'EX : **NON**

11. ITINÉRAIRES DE MISE EN PLACE VERS LA ZONE : HEVERLEE – N25 – E411 – E42 – PROFONDEVILLE

12. PERSONNE À CONTACTER (POC) :

- a. AVANT et APRES l'activité: CPN RUELE. S **GSM: +32 479 83 99 64**
- b. PENDANT l'activité: CPN RUELE. S **GSM: +32 479 83 99 64**

13. RENSEIGNEMENTS DIVERS : NEANT

14. RECONNAISSANCE PRÉALABLE EXÉCUTÉE : ~~OUI~~ / NON (2)

15. AUTORISATION ÉCRITE DES AUTORITÉS / PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS : ~~OUI~~ / NON (2)

16. DEMANDE DE N° TEL VERT/GSM : ~~OUI~~ / NON (2)

17. OFFICIER DE DÉGÂTS DE MANOEUVRE : 1LT STASSART.T **GSM/TEL: +32 474 38 22 33**

1. Liste des annexes

[\(top\)](#)

Annexe A: Description de l'ACTIVITE MILITAIRE

Annexe Y: [Liste des références](#)

Annexe Z: [Liste des destinataires](#)

Jean-François VERHEUST
Lieutenant-colonel breveté d'état-major
Chef de Corps

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE MILITAIRE**18. CARTE(S) : 1/50.000, N° : 47, 48, 53, 54**

20260714_DDM_FTX_
BLUE_SPIRIT_2026_10C

1. Légende de la carte :

No	Zone	Marque	Remarque
a.	Itinéraires Veh		Voir carte
b.	Itinéraires Veh chenillés	>>>	Néant
c.	Itinéraires troupes à pied		Dans les zones S, O & T
d.	Zone de bivouac	B	Néant
e.	Zone de cantonnement	K	Néant
f.	Zone de stationnement	S	Zone de stationnement des véhicules pour une période moins de 24Hr
g.	Zone d'observation	O	Zone de nuitée sur des positions d'observations temporaires , véhicules isolés
h.	Zone de communication	C	Néant
i.	Zone d'action SANS Mun	A	Néant
j.	Zone d'action avec Mun blanc	T	Zone dans laquelle l'utilisation de Mun à blanc est possible
k.	Zone interdite aux militaires	+	Marquages PAM
l.	Posn BSR Radar	R	Néant
m.	Zone de vol UAS	1, 2, 3	Zone de vol UAS – voir remarques

19. ZONE D'ACTIVITÉ

Prov concernées (1)	Communes concernées (1)
	TOUTES LES COMMUNES CONCERNEES DOIVENT ETRE MENTIONNEES
NAMUR	Namur – Hamois – Assesse – Ciney – Dinant – Havelange – Andenne – Profondeville – Yvoir – Houyet – Gesves – Ohey
LIEGE	Amay – Clavier – Huy – Marchin – Modave – Nandrin – Tinlot

ORGANISATION

DESCRIPTION DE L'EXERCICE

- Déroulement de l'exercice :
 - 28 0700 SEP – 28 1200 SEP 26 : Mov Up et mise en place à hauteur de Profondeville
 - 28 1200 SEP 26 – 02 1500 SEP 26 : Reconnaissance d'Itin entre Profondeville-Ohey-Havelange-Modave-Tinlot (Ouest vers Est + Est vers Ouest, changement chaque 24h)
 - 02 1500 OCT 26 – 02 2000 OCT 26: Mov Down vers Heverlee

- Info supplémentaire :
 - La carte d'exercice est disponible via un lien vers le N-drive du Bn ChCh.
 - On utilisera uniquement des munitions à blanc dans les zones T (marqué sur la carte).
 - Dans les zones O des véhicules isolés peuvent passer la nuit sur une position d'observation.
 - Les axes de progression principaux sont marqués avec des flèches rouges.
 - Les zones de vol UAS sont représentées par des zones marquées 1, 2 et 3. Les NOTAM s pour ces zones sont en cours avec SKYES. Les endroits pour lancer et récupérer les UAS seront dans les zones O, S et T.
 - Il-y-a une erreur dans la cartouche de la carte : l'exercice se passera bien du 28 SEP au 02 OCT 26.
 - Les véhicules restent tout le temps sur des routes dures (praticables pour les véhicules à roue mentionnés précédemment).
 - Les terrains privés seront respectés.
 - La sécurité et le code de la route auront toujours priorité sur l'aspect tactique.
 - On ne laissera pas de déchets

Annexe A

Décision motivée du CMP principale

Ref:

UNITÉ REQUÉRANTE:

Date de l'activité:

Commandement Militaire de Province

1. Décision: ACCORDÉ / REFUSÉ (*)(**)

(*) Commandement Militaire de Province principal

(**) sous réserve des conditions ci-dessous

2. Autorités consultées:

INSTANTIE	AVIS	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
Gouvernement provincial	FAVORABLE / DÉFAVORABLE	
DFN	FAVORABLE / DÉFAVORABLE	
De Vlaamse Waterweg nv	FAVORABLE / DÉFAVORABLE	
Police locale	FAVORABLE / DÉFAVORABLE	

3. Actions à entreprendre – recommandations:

a. OPAM

o Règlements et interdictions:

▪

o Points d'intérêt spécifiques

▪

b. Sécurité et gestion des risques

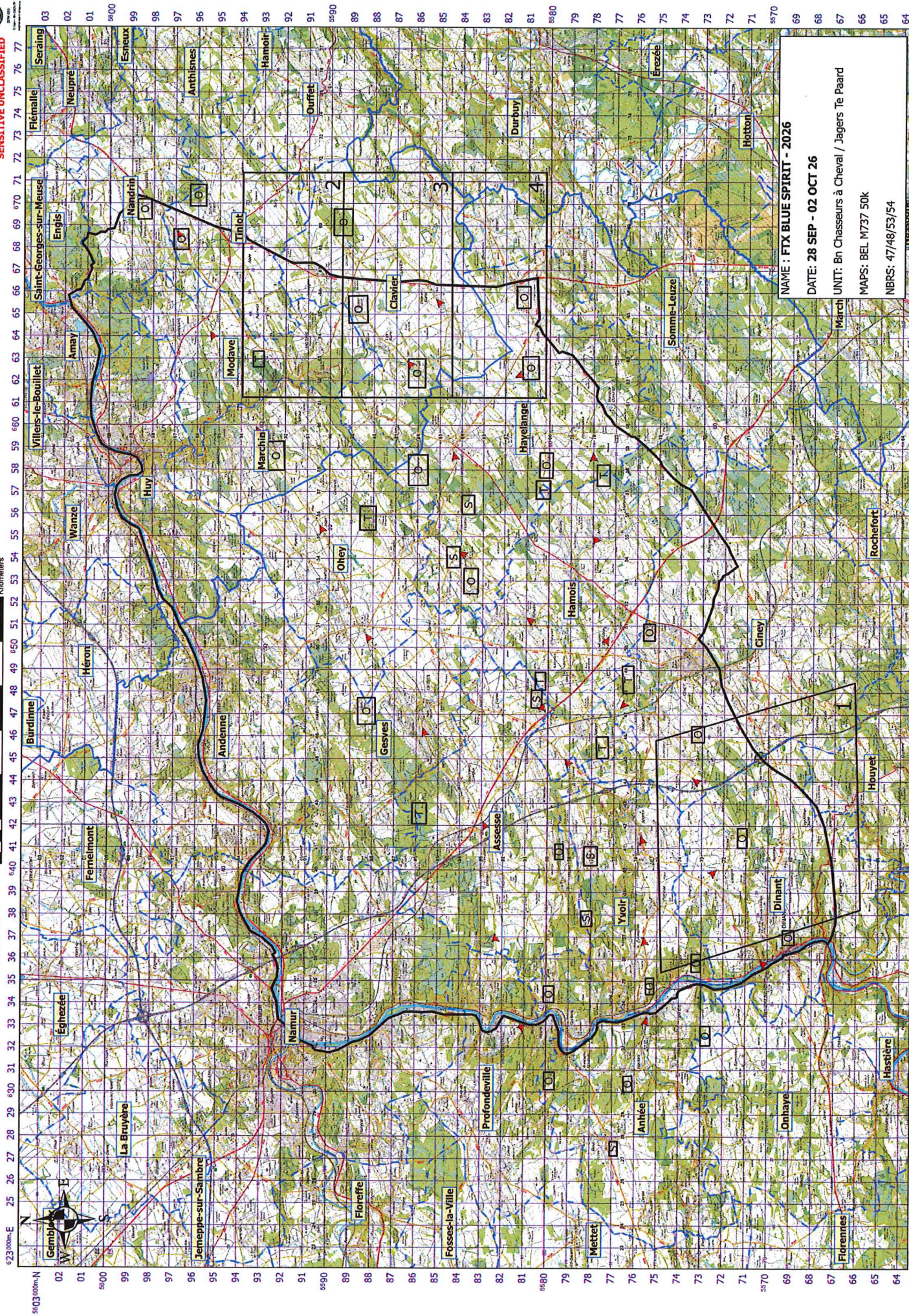
o

FTX BLUE SPIRIT - 2026

SCALE 1:100 000



SENSITIVE UNCLASSIFIED



NAME : FTX BLUE SPIRIT - 2026

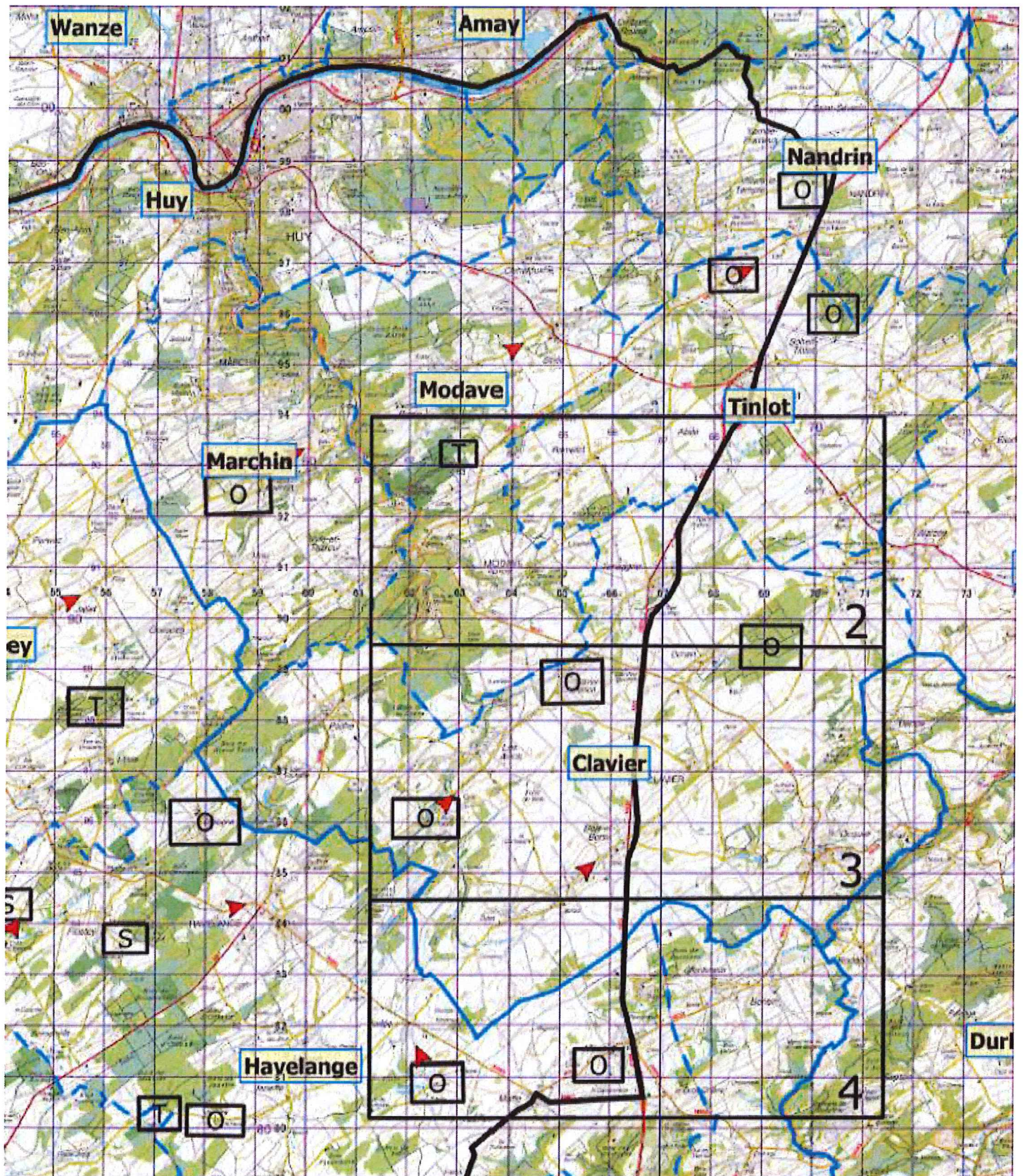
DATE: 28 SEP - 02 OCT 26

UNIT: Bn Chasseurs à Cheval / Jagers Te Paard

MAPS: BEL M737 50K

NBR: 47/48/53/54

SENSITIVE UNCLASSIFIED



1. Communes concernées par l'exercice :

*AMAY
CLAVIER
HUY
MARCHIN
MODAVE
NANDRIN
TINLOT*

2. Autres Provinces concernées par l'exercice :

Namur

3. Infos supplémentaires ou précisions relatives à l'exercice :

*Exercice de reconnaissance d'itinéraire, poste b'observation, tirs à lanc dans zone T.
Respect des propriétés privées et zones de chasse, véhicules sur routes en dur.*

*Cette demande a été envoyée aux bourgmestres, au Gouverneur , au DNF,
à la Police Fédérale et aux Zones de Police locales concernées par l'exercice en objet.*